

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Michel JASSEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

**Mandataires** : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

## Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation aux Auxons

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 6 000 €

### Résumé :

Le Conseil de Communauté a validé le 26 juin 2014 la mise en place d'un programme d'aide visant à soutenir l'accession à la propriété. Une subvention, dont le montant varie de 5 000 à 6 000 € et qui s'adresse à des ménages primo-accédants (sous conditions de ressources), est dédiée au financement de la construction ou de l'acquisition de logements neufs situés sur le territoire communautaire et préalablement labellisés par le Grand Besançon. Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur une nouvelle demande de labellisation représentant 1 logement.

### I. Rappel

Prévue par la délibération cadre du 26 juin 2014, la labellisation des logements est une étape préalable permettant aux services du Grand Besançon de vérifier que les logements proposés par les constructeurs de maisons individuelles ou par les promoteurs immobiliers répondent bien aux critères d'exigence définis (performance énergétique, accessibilité, prix de vente abordables...).

Des évolutions ont été introduites par la délibération du 19 mai 2016, notamment en rendant facultative la participation des communes non adhérentes et en diversifiant l'offre de financement des ménages éligibles avec la mise en place d'une solution bancaire « Foncier Plus ».

Par délibération du 18 décembre 2017, le programme a fait l'objet de nouveaux ajustements, notamment par la suppression de la règle d'éco-conditionnalité « distance travail-domicile », la dérogation possible mais limitée de la règle relative à la souscription d'un prêt à taux 0 % et la suppression de la consultation préalable des communes non adhérentes au programme.

### II. Demande de labellisation d'une maison individuelle aux Auxons

La société BABEAU-SEGUIN sollicite la labellisation d'une maison individuelle commercialisée sous le régime juridique de Contrat de construction de maison individuelle (CCMI) et qui sera construite dans le lotissement « Les Penaux », rue de la Perrière aux AUXONS (lot n°16).

#### Caractéristiques de la maison :

Maison individuelle de type 6, d'une surface habitable de 127 m<sup>2</sup>, un garage en sous-sol de 136 m<sup>2</sup>, érigée sur une parcelle de 543 m<sup>2</sup>.

#### Respect des critères de labellisation :

La commune des Auxons n'adhère pas au programme d'aide à l'accession.

La performance énergétique des logements de ce programme sera conforme aux exigences de la Réglementation Thermique 2012.

#### Engagement du constructeur :

La société BABEAU-SEGUIN s'engage à accorder une réduction de prix de 5 000 € pour un ménage composé d'1 à 3 personnes et 6 000 € pour un ménage composé de 4 personnes et plus.

Prix de revient (acquisition du terrain et construction) :

Prix de revient toutes taxes comprises (TVA 20 %) hors réduction de prix et participation du Grand Besançon :

- **248 727 € :**

- dont coût d'acquisition du terrain viabilisé (parcelle de 543 m<sup>2</sup>) : 68 000 €,
- dont coût de construction : 161 427 €,
- dont taxes et frais divers : 19 300 €.

Prix de revient par mètre carré de surface habitable : 1 958 €

Prix de revient après labellisation toutes taxes comprises (TVA 20 %) avec réduction de prix et participation du Grand Besançon\* :

- **234 003 € :**

Prix de revient par mètre carré de surface habitable : 1 842 €

\*Participation prévisionnelle : Grand Besançon (6 000 €)

Remise exceptionnelle du constructeur de 8 724 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société BABEAU-SEGUIN pour 1 logement situé aux AUXONS, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2018



Le Maire ou le Maire délégué